

XXIII 1917

VOL. XXIII No 8

Le BULLETIN des
RECHERCHES
Publication Mensuelle
AOUT 1917
HISTORIQUES

ORGANE

DE

LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patria et patriam cognoscere
tenentis mhi non civis sed peregrinus erit



DIRECTEUR DE LA RÉDACTION :

PIERRE-GEORGES ROY

EDITE ET ADMINISTRE PAR

LA CIE DE PUBLICATION DE L'ÉCLAIREUR

BEAUCEVILLE, Que.

Sommaire de la livraison du mois d'Aout

	Pages
La Famille Bailly de Messein (Suite)	225
Jacques-Clément Herse, E.-Z. M.	239
Les Syndics de Montréal, E.-Z. M.	240
Les Gaultier de Varennes et de la Verendrye, Aejidius Fauteux,	244
Constant des Escures, Regis Roy,	249
Statue du Père Marquette à Marquette, Michigan, E.-U., P.-G.R.	250
Réponse, P.-G. R.	251
Les Frères Charon et les Frères de la Salle, E.-Z. M.	252
Vente de 5 nègres par Charles Rheaume à Louis Cureux de St-Germain,	254
Les Letellier de Saint-Just, P.-G. R.	255
Pierre Claverie a-t-il été membre du Conseil Souverain ?	256

AVIS

Pour tout ce qui concerne l'administration du *Bulletin*, remises d'abonnements, demandes de livraisons, etc., etc., prière de s'adresser au :

Bulletin des Recherches Historiques,
BEAUCEVILLE.

Toute correspondance relative à la rédaction du *Bulletin* doit être adressée à

Pierre-Georges Roy,
LEVIS

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXIII

BEAUCEVILLE—AOUT 1917

No 8

La famille Bailly de Messein

(Suite)

ACTE DE SEPULTURE DE MARIE-JOSEPH BAILLY DE MESSEIN, VEUVE DE ANTOINE-CHARLES TURPIN (QUEBEC). — Le vingt deux avril de l'an mil sept cent soixante et onze par nous soussigné curé de Québec a été inhumé le corps de feu Marie-Joseph Bailli veuve de Charles Turpin, negt, decedé le vingt du mesme mois dans la communion des fidelles agée d'environ cinquante neuf ans. Ont assisté Pierre-André Spénard, Jean Alexi Bequet et plusieurs autres — B. J. Dosque Ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE PIERRE-EUSTACHE BAILLY DE MESSEIN (QUEBEC). — Le 11e may 1714 est né et a été par moy soussigné baptisé Pierre-Eustache, fils du sieur Nicolas Bailly officier des troupes de Sa Majesté en ce païs, et de dame Anne Bonhomme son épouse. Le parain a été le sieur Pierre-Eustache de Grevois, sieur des Rosiers, et la mareine Mlle Magdeleine la Cetièrre, soussignés ainsy signé — Bailly — Des Rosiers — Magdeleine la Cetièrre — Goulvin — Calvarin, Ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE PIERRE-EUSTACHE BAILLY DE MESSEIN (CHARLESBOURG). — Le douze juillet de l'an mil sept cent quatorze a été inhumé dans

le cimetièrre de cette paroisse par nous prêtre Pierre Eustache, âgé de, fils de Nicolas Bailly, officier dans les troupes de la marine, et de Anne Bonhomme, sa femme, de la paroisse de Québec; a été présent le père de l'enfant lequel a signé Bailly.

ACTE DE NAISSANCE DE FRANÇOIS-AUGUSTIN BAILLY DE MESSEIN (QUÉBEC). — Le 21e août 1709, a été baptisé par moy curé de Québec François-Augustin né d'hier fils du sieur Nicolas Bailly de Massin (sic) enseigne dans les troupes de la marine, et de Me-Anne Bonhomme, sa femme. Le perein a esté le s. François-Augustin, baron de Joannes, lieutenant dans les troupes de la marine et la mareine Mlle Marie-Magdeleine le Vasseur lesquels ont signé Marie-Magd-Louise LeVasseur — F. Augustin, baron de Joannes — Bailly de Messein — Pocquet, Ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE FRANÇOIS-AUGUSTIN BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent soixante onze ce quatre Avril par nous prêtre soussigné a été inhumé dans l'église de cette paroisse le corps de Monsieur François Augustin Massin Bailly décédé d'avant hier après avoir reçu le Sacrement de l'extrême-onction âgé d'environ soixante un ans négociant dans cette paroisse la dite inhumation en présence des Messieurs Bouat Gadois, Mogé Bouret et Joseph Lussié lesquels ont signé avec nous de ce requis — Bouat — M. Bouret-Morand Ptre.

ACTE DE MARIAGE DE FRANÇOIS-AUGUSTIN BAILLY DE MESSEIN ET DE MARIE-ANNE DE GOUTINS (MONTREAL). — Le Treizieme Janvier mil sept cent quarante après la publication de deux bans, vüe la dispense du troisieme accordée par Mre Louïs normant vicaire general du dioceze de québec sans empement ny opposition, je soussigné faisant les fonctions Curiales ayant pris le mutuel consentement par paroles de present de Sr françois augustin Bailly de Massin ecuyer âgé de Trente ans fils de Sr nicolas Bailly de Massin ecuyer lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la Marine et de defunte Dame Marie anne Bonhomme ses

pere et mere de la paroisse de notre dame de québec d'une part et d'aussy presente Dam'lle Marie anne Desgoutin agée de dix sept ans fille de Sr françois Marie desgoutin ecuyer conseiller au Conseil Supérieur de lile royal et de defunte Dame angélique aubert De la chenaye ses père (et mère) de la paroisse de Louïs Bourg demeurant actuellement dans celle cy d'autre part les ay Mariés selon les règles et Coutumes observées en la Ste eglise en presence de Messire honoré Michel de vilebois ecuyer Sr de la rouviliere Commissaire ordonnateur dans tout le Canada, de Sr Louis Joseph Marie rocbert garde Magazin du roy, de Sr Jean Daillebout ecuyer Sr D'argenteüil de Sr Daneau ecuyer Sr deMuy enseigne dans les troupes dud. detachment et de plusieurs autres parens et amis des parties qui ont signé — Bailly de Massin — Marianne De Goutin 17 ans — L. Chs Dailleboust — Aubert Beaucours — Denis Ramezay — Demuy — Mesnil — Begon de Villebois — Degoutin de Manthet — Roberth — Manthet Verchères — Aubert Desligneries — Léveilliers — Roberth — Grandmenil — Deschambault — Charles de Longueuil — J. Deschambault — Déat, vic.

ACTE DE SEPULTURE DE M^{me} FRANÇOIS-AUGUSTIN DE MESSEIN, NÉE MARIE-ANNE DE GOUTINS (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — Le vingt neuf novembre mil huit cent quatre par nous prêtre vicaire soussigné a été inhumé dans le cimetièrre de cette Eglise Dame Marie Anne Josepte Desgoutins épouse d'Augustin Bailly Écuyer négociant sieur de Massin décédée en cette paroisse hier matin agée de quatre vingt trois ans étaient présens Joseph Beauchamp et George Laurent soussignés — J. Beauchamp — George Laurent — P. Vezina Ptre vic.

ACTE DE NAISSANCE DE CHARLES-FRANÇOIS BAILLY DE MESSEIN (MONTREAL). — Le quatrieme novembre mil sept cent quarante a été Bâtié par moy vicaire soussigné françois charles né le jour precedent a cinq heures du soir, fils De Mr françois augustin Bailly De Messen ecuyer et de Dame Marie anne Desgoutin sa femme a été parrein Messire Jean Maurice Josue Dubois Bertelot de Beaucourt chevalier de L'ordre royal et Militaire de St.

Louis gouverneur de l'île de Montreal et lieux dependans et Marreine Dame charlotte Denis veuve de Messire Claude De Ramezay gouverneur de l'île de Montreal ont signés — J. M. J. DeBoisberthelot de Beaucours — Denis de Ramezay — Bailly de Massen — Deat, vic.

ACTE DE SEPULTURE DE Mgr CHARLES-FRANÇOIS BAILLY DE MESSEIN, EVEQUE DE CAPSE (POINTE-AUX-TREMBLES). — Le vingt-deux mai mil sept cent quatre vingt quatorze par moi vicaire-général a été inhumé dans le sanctuaire de cette église presque sous l'autel, du côté de l'Évangile, dans un caveau fait exprès et comme vouté, le corps de l'illustrissime et révérendissime Charles-François Bailli, évêque de Capsa, IN PARTIBUS INFIDELIUM, et coadjuteur de l'évêque de Québec, curé de cette paroisse, le dit seigneur coadjuteur décédé le vingt du courant à cinq heures et un quart post meridien à l'Hôpital-Général de Québec, âgé de cinquante-trois ans, six mois, seize jours, après cinq ans d'épiscopat et avoir gouverné cette paroisse pendant seize ans. L'inhumation faite solennellement en présence de M. Mrs Tetro, vicaire de la paroisse, Meriau, curé de Saint-Augustin, Renaut, curé de Beauport, Gazelle, docteur de Sorbonne, Berrey, commissaire des Récollets, Dechenault, curé de Lorette, seigneur de cette paroisse, Bégin, curé à St-Nicolas, Tupin, Ptre, et de plusieurs ecclésiastiques soussignés, et aussi en présence de Mrs Louis Langlois fils et Louis Dechenaux Écuyer notaire, exécuteurs testamentaires, et en présence de presque tous les habitants de cete paroisse — Renaud Ptre — Deschenaux — Gazel — Hely de Pereyre — Ch Bégin Ptre — M. Vallée, s. d. — Pr Toupin Ptre — Michel Beriau, prêtre — J. B. Bédard, Sous-d. — Deschenaux — P. Ol. Langlois — M. Parent, m. — J. Leclair, eccl. — F. X. Fournel, minoré — Gab. Tachereau, m. — D. McDonald — N. Ol. Goselin — C. F. Ranvozyé — Aug. Tétro, vicaire — Jos. Bédard, cleric — L. Germain fils — Gravé, vic-général.

ACTE DE NAISSANCE DE HONORE-JOSEPH BAILLY DE MESSEIN (MONTREAL). — Lan mil sept cens quarante deux le dix neuf de mars moi Jean Bouffan-

deau pretre du Semi'ere de Montréal, ay, batisé un garçon né ce matin de Mr françois Augustin Bailly Cadet dans les troupes de sa Majesté et de Dame Marie Josf degoutin mariés accouchée en cette paroisse et demeurant en celle de Varennes on la nommé Honoré Josef le parrein est Monsieur Honoré Michel de Villebois Commissaire ordonateur, et la marraine dame Gabriel francoise Aubert de Beaucourt Gouvernante de cette ville le pere absent — De Villebois — Aubert Boisberthelot — Mesnil — Bouffandeau Ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE MARIE-LOUISE-CHARLOTTE BAILLY DE MESSEIN (MONTREAL). — Le cinquième décembre mil sept cent quarante huit, je Prêtre missre Soussigné ai baptisé Marie charlotte née de ce jour à trois heures du matin fille de Sr François Augustin Bailly et de demelle Marie Joseph Degoutin son épouse demeurant a la paroisse de Varenne le parain a été mr. Charles Daillebout Ecuyer commandant des troupes de l'Île Royale et la maraine demelle Marie Charlotte Delongueil qui ont signé — Dailleboust — Charlotte Longueuil — J. Gladel Ptre.

ACTE DE MARIAGE DE ABEL-ETIENNE ROBERT DE LA MORANDIERE ET DE LOUISE-CHARLOTTE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent soixante six ce vingt cinq mai après la publication d'un ban de mariage tant en cette paroisse qu'en celle de Montreal et par une fête au prône de la messe paroissiale entre Abel Etienne Robert Sieur de la Morandière cy-devant lieutenant dans les troupes de la marine de Sa Majesté très chrétienne fils de feu Etienne Roberet sieur de la Morandière officier et ingénieur du Roy dans le gouvernement de Montréal et de Dame Marguerite Vinet depuis beau ses pere et mere de la paroisse de Montreal d'une part et demoiselle Louise Charlotte Bailly fille de François Augustin Bailly Ecuyer Sieur de Massin et de Dame Marie Joseph Degoutin ses pere et mere de cette paroisse d'autre part. Sans qu'il se soit trouvé aucun empchement formé d'opposition au dit mariage ou la dispense de deux bans tant dans cette paroisse

que dans celle de Montreal accordée aux dites parties par Messire Marchand vicaire général du diocèse et vu aussi le certificat de la publication du susdit ban à Montreal nous prêtre soussigné curé de Varennes avons reçu leur mutuel consentement par parole de présent et leur avons donné la bénédiction nuptiale et ce en présence de Daniel Joincaire Ecuyer sieur Chabert et de Amable Boucher Ecuyer sieur Augustin Bailly pere de l'épouse et de sieur Michel Bailly son frere et de plusieurs autres dont les uns ont signé et les autres ont déclaré ne le savoir de ce requis à Varennes les jours et an que dessus — Charlotte Bailly — LaMorandière — Lamorandière — Geneviève St-Ours — de Boucherville — Joncaire Chabert — Bailly Degoutin — M. Bailly, Bouat — Godois, Mogé, Bouret — Morand Ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE MADAME FRANÇOIS-ABEL-ÉTIENNE ROBERT DE LA MORANDIÈRE, NÉE MARIE-LOUISE-CHARLOTTE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil huit cent dix le vingt sept mars par moi ptre soussigné a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse le corps de Dame Louise Charlotte Bailly morte d'avant hier, munie des secours de l'Eglise, agée d'environ soixante et cinq ans, veuve de feu Sieur Étienne Abel Lamorandière Ecuyer, présents François chagnon, Jean-Baptiste proux qui seul a pu signer de ce enquis — J. Bte Proux — Kember ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE CHARLES BAILLY DE MESSEIN (MONTREAL). — Le vint et un septembre mil sept cent cinquante a été baptisé par moy vicaire soussigné charles né le jour précédent vers les dix heures du soir fils de M. François augustin Bailly ecuyer et de dame Marie anne Dégoutin sa femme. Le parrein M. Charles LeMoyne Baron de longueuil chevalier de l'ordre militaire de St-Louis gouverneur de l'île de Montréal et lieux dependances, la marreine dame Catherine daillebout demantet femme de Mr Denoyan major du gouvernement de Montreal qui ont signé le pere absent — Longueuil — Mantet Noyan — Deat, vic.

ACTE DE SEPULTURE DE CHARLES BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an de grace mil sept cent cinquante le vingt-huit septembre je soussigné prestre missionnaire de varennnes ai inhumé dans le cimetièrre de cette paroisse avec les cérémonies ordinaires le corps d'un petit garçon décédé du jour précédent agé de huit jours fils de Sr augustin Bailly et dme marie anne degoutin ses pere et mere de cette paroisse en presence de pierre goillet et de jean Baptiste ptre temoins qui ont declarer ne scavoir signer de ce requis — Maisonbasse ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE MARIE-CATHERINE BAILLY DE MESSEIN (MONTREAL). — Le troisieme janvier mil sept cent cinquante deux ge soussigné ay baptisé catherine née d'hier fille de sieur françois Augustin bailly ecuyer et de dame josephite de Goutin son épouse légitime. Le parrain a été sieur luc Lacorne dechappe lieutenant d'infanterie et la Marraine demoiselle Catherine Noyan qui ont signé avec moy — Catherine Noyan — Bailly — La Corne Saint-Luc — Poncin Ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE MARIE-CATHERINE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cens cinquante deux le vingt huit jeannvier par nous soussigné prêtre faisans les fonctions de vicaire dans cette paroisse a été inhumée dans le cimetièrre de la dite paroisse avec les cérémonies prescrites par notre mèrre Ste Eglise marie chaterine décédée d'hier fille de françois augustin bally, agée d'environ trois semaines a varennnes les jour et an que desus en présence d'andré jaudoin et de jean baptiste lussié tous de cette paroisse lesquels ont déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance — J. B. Gatien ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE MARIE-CATHERINE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent cinquante trois, le septiesme avril par nous soussigné prêtre récollet vicaire de cette paroisse a été baptisée Marie Chaterine née dans la nuit précédente du légitime Marie (sic) de Sieur françois augustin Bailly et de Damoiselle Marie Anné Joseph degoutin

le parain a été Paul Rimbault Ecuyer sieur duverger enseigne dans les troupes, et la marainne demoiselle Charlotte martigny la Roche, lesquels ont signés avec moy le jour et an que dessus — Martigny Breilat — Bailly — Duvergé — F. Isidore Marsolet.

ACTE DE SEPULTURE DE MARIE-CATHERINE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cens cinqte le deux de juillet par nous soussigné prêtre récollet vicaire de cette paroisse a été inhumée dans le Cimetière de la dite paroisse avec les cérémonies prescrites par nôtre Mère Ste Eglise Marie Catherine Bailly décédée d'hier âgé d'environ deux mois fille du Sr Bailly et de Dlle Marianne Dégoutin a varennes le jour et an que dessus en présence de Rolland Chateauf neuf et de Gabriel Godu tous de cette paroisse, lesquels ont déclaré ne pouvoir signer de ce enquis, suivant l'ordonnance — Fr Isidore Marsolet.

ACTE DE NAISSANCE DE PIERRE-HECTOR BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent cinquante quatre le vingt six de juillet par nous soussigné prêtre curé de cette paroisse a été baptisé Pierre Hector né d'hier fils de M. François Augustin Bailly et de Dlle Anne Dégoutin sa légitime épouse le parrain a été le Sieur Joseph Dégoutin oncle de l'enfant et la marraine a été Delle Marie Angelique Martigny lesquels ont signé avec nous à Varennes les jours et an que dessus — Bailly — Dégoutin — Angélique Martigny — I. B. La Coudray Ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE PIERRE-HECTOR BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent cinquante quatre le six d'aoust par nous soussigné prêtre curé de cette paroisse a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse avec les cérémonies prescrites par notre Mère Ste Eglise Pierre Hector Bailly décédé d'hier âgé d'un mois, fils du sieur Bailly et de Delle Dégoutin à Varennes les jours et an que dessus en présence de I. B. Lunié et d'Urbain Richard tous de cette paroisse lesquels ont déclaré ne savoir signer de ce requis

— I. B. La Coudray, Ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE MARIE-JOSEPHTE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent cinquante cinq le seize septembre par nous soussigné vicaire de cette paroisse a été baptisée marie joseph née du jour précédent du légitime mariage du sieur françois augustin Bally et de Damoiselle marie joseph Degoutin le parain a été René Marie Ecuyer sieur de pecody contre coeur et la maraine demoiselle Charlotte Bally soeur de la Baptisée qui ont signé avec moy a varennnes les jour et an que dessus — Pecaudi de Contrecoeur — Charlotte Bailly— Bailly— F. Isidore Marsolet, R.

ACTE DE MARIAGE DE PIERRE-IGNACE D'AILLEBOUST DE PERIGNY ET DE MARIE-JOSEPHTE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent soixante et quatorze le vingt sepbre après avoir publié au prone de la Messe paroissiale un banc entre pierre ignace Dailbout ecuyer sieur perigni fils d'Ignace Daillebout ecuyer sieur de perigni et Dame Josette Laureau (sic) de la Cote. Les pere et mere de Montreal d'une part et de Moisselle bailly fille de françois Augustin bally ecuyer sieur De Massin et Dame Marie anne degoutin les pere et mere de cette paroisse d'autre part, sans qu'il se soit decouvert aucun empechement a leur futur mariage et ayant obtenu dispense de deux bancs je Soussigné Curé de varennnes ai reçu leur mutuel consentement et leur ai donné la bénédiction nuptiale presence du sr Hartel beaubassin Robert Delamorandiere charles bailly charles De St-Ours qui tous ont signés à la minute — Fr Duburon Ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE MADAME PIERRE-IGNACE D'AILLEBOUST DE PERIGNY, NÉE MARIE-JOSEPHTE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent soixante et quinze le vingt-sept juin j'ai inhumé dans le Cimetière le corps de Marie Josette bally epouse du S. Pierre Ignace dailebou décédée la veille après avoir reçu les Sacremens de pénitence et de lextremonction présence de joseph lussié Dupuis

olivier mulat — J. Gervais Dupuis — Joseph Lusier — Fr
DuBuron, Ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE ANGELIQUE-VICTOIRE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cens cinquante sept le six de janvier par nous soussigné prêtre Curé de cette paroisse a été baptisée angélique victoire née ce jourd'hui fille du Sr François augustin Bailly et delle Marie Anne Dégoutin sa légitime épouse; le parain a été le Sr Antoine Joseph Hyacinthe Lavalg Capitaine au Régiment de Bearn, et la maraine delle Charlotte Bailly soeur de l'enfant tous de cette paroisse, lesquels ont signé avec nous a vareennes les jour et an que dessus — Bailly — Charlotte Bailly — Bernard Laval — J. B. Lacoudray, Ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE ANGELIQUE-VICTOIRE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES): — L'an mil sept cent cinquante sept ce vingt de juillet par nous prêtre soussigné vicaire de cette paroisse a été inhumé dans le Cimetière de cette paroisse le corps d'angélique victoire agée d'environ six mois fille du Sr Bailly et delle Marie Anne degoutin a vareennes les jours et an que dessus en présence de jean Baptiste lussié et de joseph delpé lesquels n'ont su signer de ce requis suivant l'ordonnance — Moraud Ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE LOUISE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent cinquante huit ce quatre mai par nous prêtre soussigné vicaire de cette paroisse a été baptisée Louise née d'hier du légitime mariage de Sr François augustin Bailly et de demoiselle marie anne degoutin sa légitime épouse le parein a été Joseph hypolithe gaultier ecuyer sr de vareennes lieutenant d'une Compagnie de la marine et la mareine demoiselle louise charlotte de sarazin dame de vareennes lesquels ont signé avec nous de ce requis suivant l'ordonnance — Devareennes — Sarrazin de Varenne — Bailly — Moreau Ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE NICOLAS-BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an

mil sept cens soixante le quatre de janvier par nous soussigné prêtre curé de cette paroisse a été baptisé nicolas né d'hier fille du Sr Augustin Bailly et de demoiselle Marie anne Dégoutin sa légitime épouse. Le parain a été Michel Bailly frère de l'enfant et la maraine Delle Marie Catherine Soumande tous de cette paroisse lesquels ont signé avec nous excepté la maraine qui n'a pu signer à cause d'un mal qu'elle a au doigt. A Varennes les jour et an que dessus — Chevalier Bailly — Bailly — J. B. Lacoudray Ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE JOSEPH-ANTOINE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent soixante et un ce quinze mars par nous prêtre soussigné curé de cette paroisse a été baptisé joseph antoine né de ce jour du légitime mariage de sr augustin Bailly et delle marie anne degoutin son épouse la maraine a été delle elisabeth charlotte de varennes épouse du Sr Soumande nous avons servi de parein au dit enfant lesquels ont signé avec nous de ce requis suivant l'ordonnance a varennes les jour et (an) que dessus — Ch. Varenne Soumande — Bailly — Moraud Ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE JOSEPH-ANTOINE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent soixante et un ce deux aout par nous prêtre soussigné a été inhumé dans le cimetièrre de cette paroisse le corps de joseph antoine agé de quatre mois et demi fils du Sr augustin Bailly et de delle marie anne degoutin son épouse a varennes les jour et an que dessus en presence de pierre le Compte et de louis Brouette lesquels n'ont sçu signer de ce requis suivant l'ordonnance — Moraud Ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE MARIE-APOLLINE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent soixante et trois ce huit février par nous prêtre soussigné curé de cette paroisse a été baptisée Marie Appoline née de ce jour du légitime mariage de Sieur Augustin François Bailly et de Delle Marie Anne Joseph Degoutin le parrain a été le Sieur Jean Baptiste Spagniolini chirurgien de la marine et la marraine Delle

Charlotte Bailly lesquels ont signé avec nous de ce requis suivant l'ordonnance à Varennes les jours et an que dessus
— Louise Charlotte Bailly — Spagniolini — Bailly — Moraud Ptre.

ACTE DE MARIAGE DE EUSTACHE-IGNACE TROTTIER DESAULNIERS ET DE MARIE-APPOLLINE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent quatre vingt trois le sept octobre après avoir publié au prosne de la grande messe paroissiale un ban entre le Sieur Eustache Ignace Trottier DesRivières baubien fils de Monsieur Eustache Trottier Desrivieres beaubien negotiant à Montréal et de Dame Marguerite Malhiot ses pere et mere de Montréal d'une part et demoiselle Marie Appolline Bailly de feu François Augustin bally Ecuyer sieur de Massin et de Dame Marie Anne Joseph degoutin ses pere et mere de cette paroisse d'autre part sans decouvrir aucun empeschement a leur future Mariage. Les parties ayant obtenu une dispense de deux bans de Monsieur Mongolfier grand vicaire je soussigné curé ai reçu leur mutuel consentement et leur ai donné la bénédiction nuptiale les soussignés Appoline Bailly trottier Desrivieres Beaubien D Beaubien amis Mugille Boucherville Malhiot Desrivieres Malhiot laperriere Montigny Charlotte Megille Contre Coeur laperiere gaspé Bailly charlotte laperiere françois amable Desrivieres Bailly, desaunier charlotte Beaubien pierre Daillebout alexis Desaunier Marguerite Beaubin Pierre Malhiot Bailly — Fr Duburon ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE MADAME EUSTACHE-IGNACE TROTTIER DES RIVIERES-BEAUBIEN, NÉE MARIE-APOLLINE BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — Le vingt neuf octobre mil sept cent quatre vingt treize par nous prêtre soussigné curé de Boucherville a été inhumé dans l'église de cette paroisse le corps d'Appoline Baylli épouse d'Eustache Beaubien, agée de trente ans neuf mois et vingt un jour munie des Sacrements. Furent présent Messieurs

Duburon et Dorval prêtres — Fr Duburon ptre — J. Dorval ptre.

ACTE DE NAISSANCE DE MARIE-FELIX BAILLY DE MESSEIN ET DE FELICITE-ELISABETH BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES).—L'an mil sept cent soixante quatre ce quatorze septembre par nous prêtre soussigné ont été baptisées Marie-Félix et Félicité Elizabeth filles jumelles nées du même jour du légitime mariage de François Augustin Massin de Bailly et de Delle Marie-Anne Dégoutin. Le parrain de Marie Félix est le Sieur Joseph La Bruère et la marraine Delle Charlotte Bailly. Le parrain de Félicité Elizabeth est le Sieur François Josué de chapt la Corne et la marraine Delle Marie Josette Bailly lesquels excepté la delle Marie Josette ont signé avec nous de ce requis suivant l'ordonnance à Varennes les jours et an que dessus — Louise Charlotte Bailly — Joseph la Bruère — François Josué chevalier de la Corne — Bailly — Moraud Ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE MARIE-FELIX BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent soixante quatre le dix-sept décembre par nous prêtre soussigné a été inhumé dans le cimetièrre de cette paroisse le corps de Marie Félix âgée d'environ trois mois fille de Sr François Augustin Bailly et de Dlle Degoutin à Varennes les jours et an que dessus en présence de Antoine Soumande et de I. B. Lunié lesquels ont déclaré ne savoir signer suivant l'ordonnance — Moraud Ptre.

ACTE DE MARIAGE DE ALEXIS TROTTIER-DE-SAULNIERS ET DE FELICITE-ELISABETH BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES).—L'an mil sept cent soixante et dix-neuf le vingt et un septembre après avoir publié au prosne de la grand Messe un banc entre le S. Alexis traulier desaunier fils du S. Alexis traulier desaunier et de défunte deMoiselle Marie bayeul les pere et mere de lassomption d'une part et deMoiselle félicité Elisabeth Bally fille de feu François Augustin Bailli equier s. de Massin et de demoiselle Marie Anne Josette Degoutin. Les père et mère de cette paroisse d'austre part

comme il paroît par le Certificat a nous présenté je soussigné Curé ai reçu leur mutuel consentement et leur ai donné la bénédiction nuptiale les dittes parties ont obtenu dispense de deux bancs de Monsieur Mongolfier grand vicaire comme il paroist par la dispense cy-jointe presence du S. Joseph Darguille Antoine Laroche, Le s. de vienne lamorandiere, le s. Malhiot — Malhiot— J. Vienne— Robert Delamorandiere — Fr Duburon ptre.

ACTE DE MARIAGE DE JACQUES LEMOYNE DE MARTIGNY ET DE FELICITE-ELISABTH BAILLY DE MESSEIN, VEUVE ALEXIS TROTTIER-DESAULNIERS (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — L'an mil sept cent quatre vingt onse. Le vingt quatre may je Soussigné curé de Varennes ayant publié un ban de Mariage entre le Sieur Jacques LeMoine Martigny fils de Monsieur Amable LeMoine Martigny, et de Demoiselle Marie Archange St François les pere et mere de cette paroisse d'une part et Dame Félicité bailly massin veuve de Sieur Alexis Desaunier de cette paroisse d'autre part sans découvrir aucun empechement a leur futur Mariage ayant obtenu dispense de deux bans de Monsieur Denaud Grand vicaire je Soussigné Curé ai reçu leur mutuel consentement et les ai marié selon les Cérémonies ordinaires presence — Malhiot — Bailly — Gaspé Bailly — Degoutin — Bailly veuve — Lamorandière — Julie Martigny — Fr Duburon Ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE MADAME JACQUES LEMOYNE DE MARTIGNY, NEE FELICITE-ELISABETH BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — Le vingt cinq septembre mil huit cent vingt huit par nous Prêtre Vicaire soussigné a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de félicité Bailly épouse de Jacques Lemoine de Martigny Seigneur de la Trinité, décédée avant hier, munie des secours de l'Eglise, agée de soixante quatre ans, présens Toussaint Brodeur, Etienne Sénécal qui n'ont su signer — Frs. P. Porlier ptre Vic.

ACTE DE NAISSANCE DE MICHEL BAILLY DE MESSEIN (MONTREAL). — Le douzième jour de septembre de l'année Mil sept cent quarante sept a été baptisé

par moy prêtre sousigné Michel Né du jour d'hyer a dix heures du Matin fils de françois augustin bailly de Massan et de dame Marie Anne Joseph desgoutin son epouse demeurant dans la paroisse de Varenne; Le parrein a ete Mr Michel dupont derenon Lieutenant dans Le detachment de la Marine et La Marreine dame Catherine eurry La perelle epouse de pierre Joseph Celoron Capitaine dans ledit detachment lesquels ont signé — Eurry Celoron — Dere non — M. Falcoz ptre.

ACTE DE SEPULTURE DE MICHEL BAILLY DE MESSEIN (SAINTE-ANNE DE VARENNES). — Le huit juin mil sept cent quatre vingt quinze par nous prêtre sousigné a été inhumé dans le cimetièrre le corps de Sieur Michel Bailly décédé la veille au matin muni des Sacrements age de quarante neuf ans presens Laberge Poirier — J. Dorval Ptre.

(La fin dans la prohaine livraison)

JACQUES-CLEMENT HERSE

Sur le sieur Hersé dont il est question dans nos articles parus dans le *Bulletin* de 1917, *Un théâtre à Montréal en 1789*, p. 191, et les *Frères du Canada*, p. 219, voici quelques renseignements que nous cueillons dans l'ouvrage de l'abbé Moreau sur l'Acadie (près de St-Jean, P. Q.), pages 90 et 96:

“ Jacques-Clément Hersé... y fit longtemps commerce. C'était un Français, probablement un royaliste dégoûté de la Révolution, un véritable aristocrate, peut-être même un noble, car son argenterie, actuellement en possession d'un notable du village de Napierville, porte des armoiries. Ses cuillères, entre autres objets, portent son monogramme mêlé à celui de son épouse et un écu surmonté d'une dextrochèrre tenant une clef. Après avoir perdu sa première épouse qui lui avait laissé un fils, mort célibataire, il se remaria, au Canada, à Mlle Marguerite Lacroix... Il en éleva un fils, Jacques-Clément, baptisé à l'Acadie en 1790, qui devint avocat et mourut à l'Acadie, en 1816, puis deux filles, désignées plus tard sous le nom de *dame Hersé*, Mlle Antoinette, mariée à John Richardson et qui n'eut pas d'enfant, et Mlle Sophie baptisée en 1794 et qui mourut célibataire vers 1872.”

E.-Z. MASSICOTTE

LES SYNDICS DE MONTREAL

L'abbé Faillon, d'accord avec Garneau et l'abbé Ferland, nous informe qu'en 1644, Louis XIV donna aux associés de Montréal le droit d'ériger à Villemarie un corps de ville ou communauté et que par l'arrêt du conseil d'état du mois de mars 1647, le syndic de Villemarie ne pouvait être en fonction pendant plus de trois années consécutives.

L'auteur décrit très bien comment se faisait l'élection de cet officier, mais n'avance-t-il pas trop catégoriquement que Montréal eut des syndics sans interruption depuis 1644 jusqu'à 1672 ? Il nous semble qu'on peut douter de l'exactitude de cette assertion quoique les archives du palais de justice de Montréal ne nous permettent pas de l'infirmier.

* **

On sait qu'il existait un syndic à Montréal, en 1651 ; nous trouvons le nom d'un autre pour les années 1656 à 1659 ; ensuite, nous avons les procès-verbaux d'élection de six autres et c'est tout.

Y en eut-il plus ?

En tout cas, voici les noms des chefs de la communauté de Villemarie qui nous ont été conservés :

JEAN DE SAINT-PÈRE.— Né à Dormelles, en Gatinois, vers 1618. Semble être venu à Montréal en 1643. Il fut greffier et tabellion de 1648 à 1657. Tué par les Iroquois, le 25 octobre 1657 (1).

C'est lui qui reçoit, le 2 octobre 1651, en qualité de procureur syndic, le don que fait M. de Maisonneuve de " 40 arpents de terre pour servir de commune aux habitants de Villemarie ".

Depuis quand M. de Saint-Père était-il syndic ?

MARIN JANNOT dit LACHAPELLE,— Né en 1627. Il vint à Montréal avec la recrue d'immigrants de 1653.

Ce colon se noya le 20 juillet 1664.

Une pièce judiciaire du 28 novembre 1656. démontre qu'il était

(1) Sur J. de Saint-Père, voir le B. *des R. H.* 1914, p. 184 et *Les actes des tabellions de Montréal*, M. S. R. C., 1915, p. 190.

syndic et nous lisons dans un acte de Basset qu'il occupait encore cette charge le 3 avril 1660.

L'abbé Faillon, 11,400, fait une curieuse erreur à son sujet. Il note que Marin Jannot succéda au sieur Lachapelle, alors que Jannot et Lachapelle sont un seul personnage, ainsi que cet historien le dit correctement à la page 547 du même volume.

MEDERIC BOURDUCEAU.---Il arrive à Montréal en 1658, en même temps que son parent par alliance, Louis Artus de Sailly. Tous deux avaient séjournés quelque temps aux Antilles où ils avaient tenté une entreprise commerciale avant de venir s'établir à Montréal, près d'un de leurs bailleurs de fonds, l'abbé Souart. (1),

Le plus ancien procès-verbal d'élection de syndic qui nous soit parvenu, date du 18 juillet 1660 et il relate les *péripéties* de l'élection du sieur Bourduceau.

Ce dernier démissionna l'année suivante, car il quitta Montréal à l'automne de 1661.

JACQUES TESTARD DE LA FOREST.—Chevalier, capitaine, ancêtre de la famille Testard de Montigny. Il semble s'établir à Montréal, en 1658, comme marchand traiteur et il épouse, en 1659, Marie Pourmin, veuve de Guillaume de la Bardillière. M. de la Forest mourut au mois de juin 1663, âgé d'environ 33 ans. Il s'était fait construire, en 1660, une maison qui avoisinait celle de Charles Lemoyne et de Jacques LeBer.

Elu syndic le 21 novembre 1661, il décéda avant la fin de son triennat.

URBAIN BAUDEREAU dit GRAVELINE.—Né en 1633, il immigra à Montréal en 1653 et épousa le 20 octobre 1664, Marguerite Juillet, fille de Blaise Juillet, le seul compagnon de Dollard qui était marié. Il fut inhumé le 28 janvier 1695.

Son élection comme procureur syndic date du 21 décembre 1663. MATHURIN LANGEVIN dit LACROIX.---Arrivé avec la recrue de 1653, Langevin fut l'un des trois colons qui résistèrent courageusement à 50 Iroquois, le 6 mai 1662. Le procès-verbal de son élection à la charge du syndic, porte la date du 31 mai 1667. Sépulture, le 27 octobre 1673.

L'abbé Ed. Langevin dit Lacroix a publié une intéressante pla-

(1) Voir le *Bulletin des R. H.*, 1915, p. 206.

quette sur la famille Langevin-Lacroix.

GABRIEL LE SEL, sieur du CLOS.—Ancêtre des familles Dецelles. Né en 1626, Il figure pour la première fois, à Montréal, dans un acte en 1651. Elu syndic le 19 août 1668.

Tanguay, 1,546, dit : "SEL, Gabriel. Au contrat de mariage " du 9 août 1652, il est appelé Le Sole dit Leclerc (Étude de Basset)"

Cette note est à retrancher, parce qu'elle est inexacte, notre généalogiste ayant mal lu, ce qui est excusable, vu l'état du manuscrit qu'il cite.

D'abord, le contrat est du 9 novembre 1651 (1) ensuite, dans l'intitulé, le nom inscrit est Gabriel Le Sel, Sr du Clos et à l'intérieur; Gabriel Le Saille ; enfin, le contrat est dressé par Lambert Closse. Bénigne Basset, à cette date, était en France et n'avait que douze ans.

LOUIS CHEVALIER.—Né en 1624, il émigra de Caen à Montréal en 1653. Cordonnier de métier, son écriture est pourtant meilleure que celle de nos premiers tabellions.

Le 15 mars 1672, le juge de Montréal demande au gouverneur Perrot la permission d'assembler les habitants de Montréal pour l'élection d'un syndic, ce qui fut accordé. La réunion eut lieu le 27 mars suivant et Jehan Gervaise obtint sept voix, Jean Valiquet, une, Pierre Gadois une, Claude Bouchard, une et le sieur Charly Saint-Ange, deux, (2).

Soit que Gervaise eut décliné, soit pour une autre cause, le juge Dailleboust convoqua encore les habitants, le 14 mai, pour le lendemain, toujours dans le but d'élire un syndic. L'ordonnance contenant cette convocation fut lue, publiée et affichée le dimanche 15 mai, à l'issue de la grande messe, par le greffier Basset.

Les habitants, au nombre de 29, se réunirent le même jour, après vêpres. Cette fois, Jacques LeBer, marchand, reçut quatre voix, Nicolas Hubert dit Lacroix, une voix, André Charly dit Saint-Ange, trois voix, Isaac Nafrechoux, une voix et Louis Chevallier, dix-neuf voix.

Ce dernier n'était pas présent et le juge Dailleboust, à la suite du procès-verbal de l'assemblée, déclare, par ordonnance, que Louis Che-

(1) Le mariage, toutefois, n'eut lieu qu'en novembre 1652.

(2) Registre du baillage, 1665-82.

vellier " sera et de nouveau (1) procureur syndic de l'Isle de Montréal pour, en cette qualité, agir, postuler, administrer toutes les affaires tant pressantes et advenir qui concernent le bien commun des habitants, etc. "

Le choix des Montréalais était excellent et le modeste Chevalier se montra digne de la confiance qu'on lui avait témoigné. Malheureusement, il se trouva mêlé à la fameuse querelle Frontenac-Perrot-Fenelon et comme il pencha vers les gens de sa région, le rigide gouverneur-général le mit tout simplement au rancart, en l'interdisant.

Quelques mois plus tard (le 20 octobre 1676), les habitants font un coup d'audace, sous la présidence de Jehan Gervaise, substitut du procureur fiscal, pour leur juge intérimaire, en l'absence de M. Dailleboust et rédigent un placet fort respectueux dans lequel, en cinq petits articles, ils osent formuler leurs suggestions sur le commerce des marchands forains, à Montréal, sur la vente de la boisson, sur les lieux de traite et sur l'interdiction de leur syndic! et tous signent, ils étaient quatorze.

Un tel manque d'égard vis-à-vis l'autorité ne pouvait passer inaperçu !

Le 23 mars 1677, M. de Frontenac défendait à tous de faire " aucune assemblée. conventicule ni signatures communes " et le juge Dailleboust, le 3 avril 1677 portait cette ordonnance à la connaissance du public.

Personne, après ce'a, ne leva la tête. Et plus jamais, il ne fut question de représentant de la communauté des habitants dans notre région.

Les seuls syndics que l'on vit à Montréal, par la suite, furent au XVIIIe siècle, ceux que les négociants se nommaient, mais les attributions de ces officiers se restreignaient aux choses du négoce.

E. Z. MASSICOTTE

(1) Cette expression signifie-t-elle que Chevalier avait déjà été syndic ? Quand alors ? Ou bien n'est-ce qu'une faute de rédaction ?

Les Gaultier de Varennes et de la Verendrye

M. l'abbé Ivanhoë Caron a commencé la publication dans le *Bulletin des Recherches Historiques* d'une utile et intéressante étude sur les Gaultier de Varennes. Il rend à tous ceux qui s'occupent d'histoire canadienne un signalé service en débrouillant enfin la généalogie d'une de nos plus importantes familles. J'ai eu de mon côté la bonne fortune de rencontrer quelques vieux papiers intéressant la famille Gaultier de Varennes et qui m'ont paru contenir quelques détails nouveaux. Les notes que j'en ai extraites, quoiqu'elles ne soient pas de la première importance, ne seront peut-être pas tout à fait déplacées dans le *Bulletin*, en marge du travail de l'abbé Caron.

* * *

De quel droit René Gaultier, gouverneur des Trois-Rivières, ajouta-t-il à son nom celui de Varennes ? Il y a plus de quarante ans que M. Benjamin Sulte s'est attaqué à ce problème, dans la *Revue Canadienne* de 1873. Ce vaillant chercheur dut alors s'avouer vaincu, après avoir constaté qu'il y avait en France plus de trente localités différentes du nom de Varennes et qu'autant de familles pouvaient fort bien avoir emprunté de chacune d'elles le même nom territorial. Aujourd'hui du moins nous savons de façon sûre que René Gaultier de Varennes, premier du nom en Canada, était Angevin, originaire de Bécon, près d'Angers. Les recherches se trouvent donc un peu circonscrites.

Puisque René Gaultier de Varennes était Angevin, il est permis de croire qu'il n'avait aucun lien de parenté avec les marquis de Varennes qui jouèrent sous Louis XIV "un rôle important dans le gouvernement et dans l'armée", et dont il est si souvent question dans les mémoires de St-Simon, dans ceux du marquis de Sourches et dans le Journal de Dangeau. D'après l'éditeur du marquis de Sourches, les marquis de Varennes s'appelaient, non pas Gaultier, mais Nagu, de leur nom patronymique et étaient du Limousin.

Cependant, Dangeau et le marquis de Sourches nous parlent d'autres Varennes qui étaient des gentilshommes d'Anjou.

A la date du 23 janvier 1690, le marquis de Sourches écrit que "M. de Varennes, capitaine dans le régiment des gardes de Sa Majesté, vient d'obtenir, moyennant 50,000 livres, le gouvernement de Landrecies." C'était, nous apprend l'éditeur des Mémoires, un gentilhomme d'Anjou, dont le père était

gentilhomme ordinaire du roi et qui lui-même l'avait été en survivance, après avoir été page de la chambre et mousquetaire. Le maréchal de la Feuillade, dont il avait été l'aide de camp, lui fit donner une charge dans le régiment des gardes où il devint capitaine.

Quoique Angevin, le gouverneur de Landrecies ne devait pas être un frère de René Gaultier de Varennes, parce que très probablement, si ce dernier avait eu pour père un gentilhomme ordinaire du roi, le fait n'aurait pas manqué d'être consigné à son contrat de mariage, suivant l'usage d'alors.

Le gouverneur de Landrecies pouvait cependant être le fils d'un frère d'Adam Pierre Gauthier, et le cousin germain par conséquent de son contemporain canadien, le gouverneur des Trois-Rivières.

Le gouverneur de Landrecies eut un fils, également gentilhomme d'Anjou, le sieur de Varennes qui, lieutenant dans les gardes françaises, se trouva à Malplaquet en même temps que son cousin présumé Pierre Gaultier de la Verendrye.

Il est peut-être intéressant de noter aussi qu'une des plus intimes amies de Mme de Sévigné était une de Varennes. Je veux parler de la marquise de la Troche. Née Marie Goddé de Varennes, elle avait épousé M. de la Savonnière, marquis de la Troche, appartenant à une importante famille d'Anjou et conseiller au Parlement de Rennes. C'est M. Monmerqué, l'éditeur des lettres de Mme de Sévigné qui, dans ses notes, appelle la marquise de la Troche Marie Goddé de Varennes. Aurait-il dû lire Marie Goltié de Varennes ? L'orthographe assez fantaisiste du temps permet de semblables suppositions. La marquise de la Troche était aussi contemporaine de René Gaultier de Varennes. C'est entre 1685 et 1690 que Mme de Sévigné parle d'elle le plus fréquemment dans ses lettres.

Ce qui est certain cependant, c'est que René Gaultier de Varennes avait en France, dans l'Anjou, une soeur du nom de Perrine qui était mariée à un sieur Philibert et dont un fils, officier, vécut et mourut en Canada. Ce neveu de René Gaultier de Varennes n'est autre que le sieur Philibert mentionné par Tanguay dans son *Dictionnaire généalogique* (VI, 399) comme né en 1674 et inhumé à Québec le 4 septembre 1734. J'ai retrouvé, annexée à de vieux documents judiciaires de 1734, comme exhibit, le testament du sieur Philibert fait à Québec le 3 septembre 1734, devant le notaire Barolet.

Charles Gabriel de Laglanderie, sieur de Philibert, officier dans les troupes de la marine, natif de Saint-Martin de la Place, diocèse d'Angers, fils de Pierre Paul Philibert et de Perrine Gaultier, venait d'arriver de l'ancienne France par le vaisseau le *Rubis*, indisposé et sentant venir sa fin pro-

chaine, il dictait ses dernières volontés. Après quelques legs particuliers, il légua et donnait tous ses biens meubles et immeubles tant en ce pays qu'en l'ancienne France à ses cousins germains Jacques René Gaultier de Varennes, Magdeleine Gaultier, veuve Petit de Livilliers, Marie Renée Gaultier, épouse de Timothée Silvain, médecin, et Pierre Gaultier de la Veranderie.

Le sieur Philibert fut enterré le lendemain 4 septembre dans la crypte de la cathédrale de Québec. Son testament indique assez qu'il ne laissait pas de postérité.

* * *

Si nous passons maintenant aux Gaultier de la Verendrye, je me permettrai de signaler à M. l'abbé Caron deux ou trois légères inexactitudes qui lui sont échappées.

Marie-Anne Dandonneau du Sablé, femme de Pierre Gaultier de la Vérendrye, a été inhumée le 25 septembre 1739, non pas à Trois-Rivières, mais à Montréal. Son acte de sépulture est au registre de la paroisse de Notre-Dame de Montréal.

M. l'abbé Caron dit encore que Marie-Anne, la dernière des filles du sieur de la Vérendrye, épousa à Montréal, en 1745, Jacques-Hippolyte Leber de Senneville, et que tous deux périrent probablement dans le naufrage de l'*Auguste* sans laisser de postérité.

J'ignore ce qu'est devenue Marie-Anne, fille du sieur de La Verendrye, mais elle n'épousa certainement pas en 1745 Jacques-Hippolyte Leber de Senneville qui était mort depuis huit ans à cette date. Jacques-Hippolyte de Senneville, fils aîné de Joseph-Hippolyte Leber de Saint-Paul et de Marie-Marguerite Soumande, mourut en avril 1737, dans l'île d'Anticosti, après avoir fait naufrage sur le vaisseau *la Renommée* qui le conduisait en France. Il n'avait pas encore atteint sa vingtième année. Le Père Crespel, récollet, qui était naufragé avec lui, a fait un touchant récit des souffrances du jeune de Senneville dans son célèbre *Voyage au Canada*.

Il n'y eut qu'un Leber qui épousa une de La Verendrye, et ce fut Jean-Baptiste Leber de Saint-Paul et de Senneville, frère du susdit Jacques Hippolyte. Il épousa, le 25 juin 1743, Catherine Gaultier de la Verendrye, et, après avoir eu lui-même de ce mariage treize enfants, il périt en 1761 sur l'*Auguste* avec sa femme, son unique soeur survivante et les deux seuls enfants qui lui restaient. Ce tragique effacement de toute une famille produisit au point de vue successoral une situation dont il y a peu d'autres exemples. J'extraits des notes manuscrites de M. l'abbé Faillon, que possède la Bibliothèque

Saint-Sulpice de Montréal, le document suivant que je crois inédit et qui ne paraîtra sans doute pas sans intérêt aux lecteurs du *Bulletin* :

“ Acte de notoriété concernant la succession de LeBer de Senneville — A Montréal, le 5 juillet 1764

Furent présents les sieurs Ignace Gamelin, Charles Hery, négociants de cette ville, y demeurant, Luc de Chapt de La Corne, écuyer, sieur de St Luc, chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis, ci-devant capitaine des troupes de la marine, et Pierre Dépensier Cluny, demeurant en cette ville, lesquels ont certifié qu'ils ont parfaite connaissance et qu'il est de notoriété publique que ledit sieur Jean LeBer de Senneville, à son décès lieutenant d'infanterie, la dite dame Catherine Gautier de la Vérendrye son épouse, les sieurs Joseph Hippolyte LeBer de Senneville et Louis LeBer de Senneville leurs seuls enfants et qui étaient en bas âge, et demoiselle Marie Louise LeBer, soeur dudit Jean LeBer de Senneville, fille mineure mais dans la force de son âge, ont tous péri en passant de Montréal en France dans le navire paquebot *l'Auguste* qui a fait naufrage sur les côtes de Louisbourg, près le Cap Nord, le quinze novembre mil sept cent soixante et un; que lesdits sieurs de La Corne et Dépensier étaient dans ledit vaisseau d'où ils se sont sauvés avec le capitaine et quatre autres personnes; qu'attendu les circonstances de la guerre ces morts n'ont pu être constatées juridiquement et qu'après ces décès il n'a été fait aucun inventaire; qu'ils ont eu aussi connaissance que les héritiers desdits naufragés sont convenus de supposer, d'après les lois romaines et d'après les consultations qu'ils avaient faites, que les deux enfants en bas âge dudit sieur Jean LeBer de Senneville et de ladite dame son épouse ont péri dans ledit naufrage les premiers, que ladite dame Gautier de la Verandrie, épouse dudit sieur de Senneville, attendu sa grossesse a péri ensuite, que ledit sieur de Senneville est mort après ses dits enfants et sa femme, et que ladite demoiselle Marie Louise LeBer de Senneville est décédée la dernière.

“En conséquence les dits sieurs comparants attestent que ledit Sieur Jean Leber de Senneville n'a laissé pour seule héritière que ladite demoiselle Louise LeBer de Senneville, sa soeur, fille mineure, que ladite demoiselle Marie Louise LeBer de Senneville n'a laissé pour seuls héritiers, savoir, quant aux propres paternels et pour moitié quant aux meubles et argents que dame Marie Louise LeBer de Senneville, sa tante paternelle, épouse de Messire Antoine François Gabriel Benoist, chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis, capitaine d'infanterie, et quant aux propres maternels et pour l'autre moitié des meubles et argents, que sieur François Marie Soumande Delorme, son oncle maternel, négociant, et que ladite dame Catherine Gautier de la Vérendrye, épouse dudit

sieur de Senneville, n'a laissé pour ses seuls héritiers que François Gautier, écuyer, sieur de Tremblay, et Joseph Gautier de la Vérendrye, écuyer, lieutenant d'infanterie, lequel a péri dans le même naufrage et doit, d'après lesdites lois romaines, avoir survécu à sa soeur, que ledit Joseph Gautier de la Vérendrye n'a laissé aucun enfant de son mariage avec dame Louise Antoine Mézière de l'Epervanche, son épouse, à présent sa veuve. — La Corne Saint-Luc, Pierre Depensier, Ignace Gamelin, Fr. Simonnet, Panet."

Un peu plus loin, M. l'abbé Caron laisse entendre que La Vérendrye ne fut promu capitaine que le 17 septembre, ou plutôt le 23 mai 1749, en même temps qu'il était fait chevalier de Saint-Louis. C'est en 1745 que La Vérendrye reçut sa commission de capitaine. Le 26 avril 1745, le président du conseil de Marine écrivait à M. de Beauharnois qu'en considération de ses services le Roi accordait au sieur de la Vérendrye la compagnie qu'il avait demandée. Un peu plus tard, le 12 mai, la nouvelle était officiellement adressée à La Vérendrye lui-même. (Cf. Archives publiques du Canada, Dépêches, Série B., vol. 90).

Voici les premières lignes d'un acte de vente de 1750 dont nous trouvons la copie parmi les notes manuscrites de M. Faillon et d'où l'on peut encore tirer quelques éclaircissements.

" 15 juillet 1750 — Vente par le Sieur et Dame de Senneville à Antoine Lemay et à Joseph et Charles Dandonneau d'une terre dans l'île du pads
Furent présents Jean Baptiste Lebert Ecuyer Sieur de Senneville, officier d'une Compagnie d'infanterie du détachement de la marine; et Dame Catherine Gautier de la Verendrye Son Epouse qu'il autorise... demeurant à Montréal rue Saint Paul, faisant tant pour eux que pour Pierre Gauthier, Ecuyer Sieur de Beaumois, François Gauthier, Ecuyer Sieur de Tremblay, et Sieur Louis Joseph Ecuyer Chevalier de la Vérandrye leurs frères et beaux frères tous trois de present absents étant dans les pays d'en haut.

Tous les susnommés héritiers de feu Dame Marie Anne Dandonneau vivante Epouse de feu Pierre Gauthier Ecuyer Seigneur de la Verandrye, vivant Capitaine d'une Compagnie d'infanterie du détachement de la marine Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, leur père et mère, beau père et belle mère,

Les quels dits Sieur de Senneville et la Dame Son Epouse ont par ces présentes, vendu à Antoine Lemay et à Joseph et à Charles Dannonau habitants de l'île de Pads..."

Ce document laisse voir:

1o—Que Pierre Gaultier de la Vérendrye, l'aîné des trois frères survi-

vants en 1750, portait quelquefois le même nom territorial de Beaumoïis, qu'avait déjà porté son père.

20—Que François n'avait pas attendu la mort de son frère Louis-Joseph en 1761 pour prendre le nom de sieur du Tremblay.

30—Que Louis-Joseph est bien le chevalier de la Vérendrye comme l'a pensé M. l'abbé Caron. Je crois cependant que l'on aurait tort de conclure que Louis-Joseph était le chevalier parce qu'il était le dernier des fils. Sans doute il arrivait souvent que le chevalier dans une famille était en même temps le plus jeune garçon, mais je crois pouvoir dire que cela était loin d'être une règle absolue, ni même ordinaire. Ainsi, pour ne prendre que quelques exemples choisis au hasard, le chevalier d'Aillebout (Jean d'Aillebout d'Argenteuil), le chevalier de Villiers, le chevalier de Langy, le chevalier Bégon, le chevalier de Tonnancour, le chevalier de Lacorne, péri avec *l'Auguste* en 1761, le chevalier d'Estimauville, le chevalier de Sacquespée, et le chevalier de Lorimier avaient tous au moins un frère plus jeune qu'eux dans le même temps qu'ils étaient chevaliers. Il serait intéressant de savoir auquel des deux La Verendrye, François ou Louis-Joseph, le marquis de Montcalm fait allusion dans ses Lettres au chevalier de Lévis (p. 95) : "Le jeu chez la Vérendrye a dû être occasionné par un M. des Auniers, grand joueur, qui y est logé."

Notons enfin qu'à la date de sa mort, le 31 juillet 1794, François Gaultier, sieur de Tremblay, n'avait pas encore tout à fait 80 ans, quoique l'acte de sépulture lui en prêle en effet 82, et que le premier mariage de Louis-Joseph, avec Mlle de Montigny, eut lieu à Montréal, non pas le 7, mais le 17 novembre 1755, le contrat ayant été passé le 14 du même mois devant Mezière, notaire.

AEJIDIUS FAUTEUX

CONSTANT DES ESCURES

C'est un officier français qui a servi en Canada. Je le crois inconnu de nos historiens. A la vérité, il n'a pas fait grand bruit, c'est pourquoi il a passé inaperçu, mais puisqu'il a été commandant d'un poste à Mingan, en bas de Québec, il importe d'en parler. Quand l'historique des postes d'en bas sera fait, quoique n'ayant pas la valeur de celui des postes d'en haut, il conviendra de tout rapporter.

Or donc, c'est d'Hozier dans l'Armorial Général qui nous apprend que M. Constant des Escures, seigneur de Pontcharault, chevalier de St-Louis, a été enseigne des vaisseaux du roi et lieutenant d'une compagnie franche de la marine, puis commandant à Mingan dans la Nouvelle-France. Il était d'une famille de Daoulas, diocèse de Quimper, en Bretagne. D'Hozier ne précise pas l'époque du séjour en Canada de M. des Escures, mais cela a dû être soit avant 1720 ou entre 1727 et 1732, car de 1720 à 1727 il était en France et également en 1733.

M. des Escures portait pour armes : De sinople, à la croix ancrée d'argent, chargée en coeur d'une étoile à huit rais de sable.

REGIS ROY

Statue du Père Marquette à Marquette, Michigan, E.-U.

Marquette, sur les bords du lac Michigan, dans l'Etat du même nom, aux Etats-Unis, est une ville de moins de soixante-dix ans d'existence, mais son site pittoresque, ses avantages naturels et l'esprit d'entreprise de ses habitants lui ont fait prendre une importance que bien des villes de l'union américaine lui envient.

Dans le voyage de découverte qui a rendu son nom fameux, le Père Marquette s'arrêta sur le site actuel de la ville de Marquette, à l'endroit connu des Français sous le nom de Presqu'île. Ce dernier nom est resté, mais on a donné à la ville qui s'édifiait tout à côté le nom de Marquette en souvenir du passage du grand explorateur.

Le fondateur de la ville de Marquette fut Peter White, un self made man dans toute l'acception du mot. Lorsqu'il vint s'établir à Marquette en mai 1849 toute la future ville consistait en deux cabanes de bois ronds non occupées et six ou sept wigwams de Sauvages nomades. M. White a vécu assez longtemps pour voir la ville actuelle que son énergie, son travail et son inépuisable générosité avait créée.

Protestant de naissance et fidèle toute sa vie à ses principes religieux, M. White avait cependant un véritable culte pour la mémoire du Père Marquette. C'est lui qui proposa à ses concitoyens d'élever dans un des beaux sites de leur ville une statue au Jésuite explorateur. Il paya même de sa bourse une bonne partie du coût de ce monument.

C'est le 15 juillet 1897 que fut inauguré le monument Marquette, à Marquette. La fête fut splendide, et des milliers de spectateurs y prirent part.

La statue Marquette est l'oeuvre du sculpteur florentin Gaetano Trentanove. C'est une réplique en bronze de la statue en marbre du même artiste qu'on admire au Capitole de Washington. Il y a cependant une légère différence dans les deux statues. La statue de Washington représentait Marquette dans sa soutane de Jésuite avec, dans sa main droite, les emblèmes ou les attributs de son ordre. Certains fanatiques avaient fait beaucoup de tapage à ce sujet. Un Jésuite en soutane dans le Capitole de Washington ! A Marquette, le Père Jésuite est encore représenté avec sa soutane noire, mais Trentanove a remplacé les emblèmes religieux que tenait la main droite par une carte géographique et un compas. C'est une combinaison italienne !

Chaque côté du piédestal de la statue de Marquette porte un bas-relief. L'un représente l'arrivée du Père Marquette à Presqu'Île. Il est dans un canot d'écorce avec deux Sauvages du Canada. L'autre bas-relief montre le Père Marquette instruisant les Sauvages.

Le piédestal de la statue Marquette est érigé sur un rocher. Sur la face principal du piédestal on lit : *James Marquette, intrepid explorer*. A l'arrière, du piédestal, on lit : *Presented to the city of Marquette, July 15th 1897*.

Le rocher, le piédestal et la statue ont une hauteur totale de vingt-quatre pieds, soit quatre pieds pour le rocher, douze pour le piédestal et huit pour la statue.

En somme, le monument de Marquette, à Marquette, fait honneur au talent de Trentanove, à la largeur d'idée de Peter White et à la générosité des citoyens de Marquette.

P.-G. R.

REPONSE

VILLY OU TILLY (XXIII, VII, p. 218). — Dans son "Plan général de l'état présent des missions du Canada en l'année 1683" (reproduit dans les *Mandements des évêques de Québec*, vol. Ier, p. 115), Mgr de Laval écrit :

"Villy est éloigné de Repentigny d'une lieue dans les terres et a une lieue et demie d'étendue habitée. Il y a 20 familles et 70 âmes. On y dit la messe dans une chapelle domestique."

Où était situé cet établissement de Villy mentionné par Mgr de Laval ?

Nous croyons que *Villy* ou plutôt Tilly, car il y a une faute d'impression ici, c'est Lachenaie.

Le 12 août 1680, Charles Aubert de la Chesnaye vendait la terre, fief et seigneurie de Lachenaie à Pierre-Noël Le Gardeur de Tilly.

M. Le Gardeur de Tilly ne tarda pas à aller habiter la seigneurie qu'il venait d'acheter car le recensement de 1681 note sa présence à Lachenaie : "Pierre-Noël Legardeur, 29 ans; Delle Marie Boucher, sa femme, 20 ans; enfants: Geneviève, 4 ans; Pierre, 2 mois; 2 fusils."

Le recensement de 1681 donne pour Lachenaie 22 familles et 72 âmes. Mgr de Laval, deux ans plus tard, mentionne qu'il y a à Villy ou Tilly 20 familles et 70 âmes. La différence n'est pas forte.

M. Le Gardeur de Tilly n'habita pas Lachenaie plus de trois ou quatre ans. En 1683 ou 1684, il remettait la seigneurie de Lachenaie à son ancien propriétaire M. Aubert de la Chesnaye. L'acte d'abandon n'en fut cependant passé que le 10 octobre 1699.

Sous le régime français les seigneuries changeaient presque toujours de noms quand elles changeaient de propriétaires.

P.-G. R.

Les Frères Charon et les Frères de la Salle

Par une pièce publiée dans un précédent numéro, nous avons signalé que l'ancienne France demanda, un jour, des instituteurs à sa colonie de l'Amérique septentrionale.

Le document dont nous mettons, cette fois, le texte à la disposition des lecteurs est bien différent.

La communauté des Frères hospitaliers de la Croix ayant mesuré ses forces et se sentant faiblir veut se greffer sur une communauté vigoureuse, en plein essor.

C'est à l'institut fondé par saint Jean-Baptiste de la Salle que les humbles frères Charon s'adressent.

Les négociations s'annoncent bien. Les Frères des Ecoles Chrétiennes semblent agréer le projet de fusion; ils envoient même deux représentants étudier la situation sur place et faire un premier acte d'accord que le notaire Adhémar fils rédige en ces termes :

11 7bre 1737. Acte d'association entre les Frères de la Salle et les Frères hospitaliers de cette ville.

Par devant les notaires royaux de la juridiction royale de Montréal, y résidant, soussignés, furent présents Les très chers frères Jean Jeantot, supérieur de l'hôpital général de Montréal, André De Moire, assistant, Alexandre Turpin, maître des novices, Joseph Delerm, hospitalier et Pierre Martel, économe administrateur dudit hôpital de Montréal, Suivant les lettres patentes du Roi, datées du quinzième avril 1714, lesquels tous unanimement désirant et voulant concourir à soutenir l'oeuvre de feu monsieur Charon, leur digne fondateur, laquelle oeuvre serait prête à tomber faute de sujets, pour contribuer de tout leur pouvoir à soutenir ladite bonne oeuvre et procurer un plus grand bien et le soutien de leur maison,

Après une mure délibération et assemblée capitulaire faite et signée le vingt neuvième d'août de la présente année, mil sept cent trente sept, et pour ce s'associer et s'agrèger aux très chers frères de la Salle, nommés les Frères des Ecoles Chrétiennes et ne faire qu'un corps avec eux et embrasser à cet effet leurs règles et constitutions et, pour une plus grande uniformité, se revêtir et habilier comme eux, en suivre et pratiquer les règles et maximes, sans cependant perdre de vue leur digne fondateur pour qui les suffrages et prières se continue-

ront, comme elles ont été faites jusqu'à présent et que la maison sera gouvernée et les biens d'icelle régis entre eux, suivant toujours les principes et intentions de mondit feu sieur Charon pour le même bien et la même fin, le regardant à perpétuité comme premier fondateur des frères hospitaliers de l'Hôpital Général de Montréal; Et, en conséquence, les chers frères Denis et Pacifique, députés et envoyés par le Vénérable frère Timothée, Supérieur Général de l'Institut des Ecoles Chrétiennes, suivant la lettre par lui écrite du treizième mai 1737 auxdits frères hospitaliers de Montréal qui avaient écrit et proposé cette association en septembre de l'année mil sept cent trente six, après avoir pris connaissance de l'Etat de ladite maison et des biens qui en dépendent, ont en conformité de leur députation et sauf néanmoins sous le bon plaisir du dit Vénérable Frère Timothée, agréé et accepté ladite proposition et, en conséquence, se chargent et s'approprient conjointement avec lesdits frères de Montréal des biens fonds de cette maison à la charge d'en payer les dettes passives, tant en France qu'en ce pays, dont lesdits frères acceptants ont dit avoir une parfaite connaissance et que les biens de cette maison sera (sic) régie et gouvernée (sic) par les anciens et nouveaux frères associés en toute propriété et économie tendante à l'accroissement et amélioration de ladite maison des frères hospitaliers de Montréal qui seront toujours tenus de loger, nourrir et entretenir autant de pauvres qu'ils pourront de leurs revenus, y en ayant actuellement quinze résidant et demeurant dans ledit hôpital général,

Lesquelles conventions et acte d'agrégation (sic) et association faite (sic) entre lesdits frères hospitaliers de Montréal avec ceux des Ecoles chrétiennes seront exécutés de part et d'autre à toujours, Bien entendu qu'ils auront l'approbation de Monseigneur l'Evêque de Québec présentement à Paris et de Monseigneur le Marquis de Beauharnois Commandeur de l'ordre militaire de Saint-Louis, Gouverneur et Lieutenant Général de la Nouvelle France et de Monseigneur Hocquart, Intendant de justice, police et finance en toute la Nouvelle-France, inspecteur dudit hôpital général de Montréal et le tout confirmé par le Roi en obtenant des lettres patentes de confirmation pour rendre cette union et association stable et solide, ce qui a été accepté et signé tant par les chers frères Denis et Pacifique députés, stipulant au nom du Supérieur Général qui les a députés à cet effet comme il paraît par la lettre écrite dudit Vénérable frère Timothée, Supérieur Général, datée du treize mai mil sept cent trente sept, Laquelle demeurera dans les archives de la maison, comme pareillement acceptée et esignée par lesdits frères hospitaliers de Montréal.

Fait et passé (à) Montréal audit hôpital général le onzième septembre 1737 après midi; et ont lesdits frères signé avec lesdits notaires. Lecture faite.

(Signé) Frère Jeantot supérieur — fr De moyre — fr Alexandre Turpin — fr Joseph Dellerm — fr Pierre Martel, Econome — frere Denis, Religieux de l'institut des Ecoles Chrétiennes — frère Pacifique — Le Pallieur (notaire) — Adhémar ((notaire).

* * *

Hélas ! l'espoir des Frères Charon fut de courte durée. Pour des raisons que nous n'avons pas à examiner ici, la fusion parut impossible.

Notre pauvre institut dut s'éteindre pour renaître sous l'impulsion de la bienheureuse mère Youville.

Quant aux fils de saint Jean-Baptiste de la Salle, un siècle s'écoula avant qu'ils missent pied de nouveau sur le sol de la Nouvelle-France.

E.-Z. MASSICOTTE

VENTE DE CINQ NEGRES PAR CHARLES RHEAUME A LOUIS CUREUX DE SAINT-GERMAIN

Pardevant le notaire royal en la prevosté de Québec y résidant soussigné et témoins cy-bas nommés fut présent le sieur Charles Réaume négociant résidant ordinairement en la seigneurie de l'Isle Jésus près la ville de Montréal et de présent en cette ville lequel a vendu par ces présentes avec garantie de tous troubles et empeschemens quelconques au sieur Louis Cureux dit St-Germain bourgeois en cette ville à ce présent et acceptant requérant pour lui et ses ayant cause à l'avenir, sçavoir cinq nègres esclaves dont deux hommes et trois femmes et filles que le d. acquéreur a déclaré avoir vus étant actuellement chez la dame Cachelievre, et que le d. vendeur promet livrer incessamment au d. s. acquéreur et ce pour et moyennant la somme de trois mille livres que le d. acquéreur promet et s'oblige bailler et payer au d. s. vendeur au moment de la livraison qui sera faite des d. esclaves. Car ainsy etc, obligeant, etc. Fait et passé aud. Québec, étude du d. notaire avant midy le vingt-cinq septembre mil sept cent quarante trois présence des srs Louis Lambert et Nicolas Bellevue temoins demeurans au d. Québec qui ont avec le d. c. Réaume et notaire signé le d. s. St-Germain ayant déclaré ne sçavoir écrire ni signer de ce interpellé lecture faite.— L. Lambert — Bellevue — Réaume — Pinguet.

(1) Acte de Pinguet, notaire à Québec, 25 septembre 1743.

Les Letellier de Saint-Just

Lorsque M. Letellier de Saint-Just, qui fut lieutenant-gouverneur de la province de Québec de 1876 à 1879, était dans la politique, ses adversaires le gouaillèrent souvent parce qu'il avait ajouté à son nom plébéien de Letellier le nom de désinence noble de Saint-Just. Ils prétendaient que M. Letellier n'avait aucun droit de prendre le nom de Saint-Just et qu'il ne l'avait assumé que par une ridicule prétention nobiliaire.

M. Letellier de Saint-Just n'ayant jamais répondu à ses adversaires sur ce point, plusieurs ont conclu qu'il y avait du vrai dans ces accusations.

Le lieutenant-gouverneur de Québec était-il d'origine noble et avait-il droit à la particule de même qu'au surnom Saint-Just ?

Nous ignorons si M. Letellier de Saint-Just était d'origine noble ; une chose certaine, c'est qu'il avait raison de se nommer Letellier de Saint-Just.

M. P.-B. Casgrain dans son étude historique *Letellier de Saint-Just et son temps*, p. 15, dit que le premier ancêtre de M. Letellier de Saint-Just, venu dans la Nouvelle-France, Michel Letellier marié à Marie Mélie, originaire de Saint-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui dans le département de l'Aisne, arriva ici dans les premières années du dix-huitième siècle.

Nous croyons qu'il fait erreur. C'est François Letellier, le fils de ce Michel Letellier, qui passa dans la Nouvelle-France non pas dans les premières années du dix-huitième siècle mais un peu avant 1740. Il se maria deux fois : la première, à Québec, le 25 janvier 1740, à Marie-Joseph l'Arrivée et la seconde, au même endroit, le 26 août 1743, à Marie-Françoise Pelletier. Ni dans l'un ni dans l'autre acte de mariage on ne lui donne le nom de Letellier de Saint-Just. Dans les deux actes, cependant, on le dit originaire de Saint-Quentin, diocèse de Noyon. Dans celui du 25 janvier 1740, on le dit fils de Michel Letellier et de Maria *Phlébie*. Dans le second, celui du 26 août 1743, on le dit fils de Michel Letellier et de Maria *Méligue*.

François Letellier était soldat dans les troupes du détachement de la marine, compagnie de Fonville.

L'année même de son premier mariage Letellier obtenait son congé et c'est dans sa lettre de congé que nous le voyons pour la première fois désigné sous le nom de *Letellier de Saint-Just*.

M. P. B. Casgrain a publié une copie photographique de cette lettre de congé dans son ouvrage et nous y lisons ce qui suit, sous les signatures du gouverneur de Beauharnois et de l'intendant Hocquart :

“ Nous avons donné congé absolu et permission de se retirer des troupes au nommé *François Letellier de Saint-Just*, soldat de la compagnie de Fonville, pour rester en cette colonie, y était marié et établi, fait à Québec le premier octobre 1740. ”

De son mariage, François Letellier eut, entr'autres enfants : Michel Letellier né à Saint-Vallier le 28 février 1750. Il se maria en 1773 à Louise Moreau et eut plusieurs enfants. En 1800, il fut élu député de Hartford et siégea à la Chambre d'Assemblée jusqu'à 1804. Il décéda à Saint-Vallier le 27 octobre 1834, à l'âge de 88 ans.

Son fils, François Letellier, se fit recevoir notaire et s'établit à la Rivière-Ouelle où il épousa Marie-Sophie Casgrain, fille du seigneur de la Bouteillerie. Dans son acte de mariage, en date du 5 juillet 1814 il est dit fils de Michel Letellier de Saint-Just, ci devant membre du Parlement Provincial. C'est de ce mariage que naquit à la Rivière-Ouelle, le 12 mars 1820, l'honorable Luc Letellier de Saint-Just.

Dans *Letellier de Saint-Just et son temps*, aux pp. 28 et 29, on trouvera des renseignements intéressants sur la famille française Letellier de Saint-Just. Ces renseignements avaient été envoyés à l'honorable M. Letellier de Saint-Just par le comte Del Moniéri, du consulat d'Espagne à New-York, en 1874.

Pour conclure, l'honorable M. Letellier de Saint-Just était bien en droit de porter son beau nom en entier puisque son père, son grand-père et son arrière grand-père l'avaient porté avant lui.—P. G. R.

PIERRE CLAVERIE A-T-IL ETE MEMBRE DU CONSEIL SOUVERAIN ?

Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. III, p. 86), dit que Pierre Claverie, garde-magasin du Roy, remplaça le sieur Estèbe au Conseil Souverain en 1755 ou 1756.

Est-ce vrai ?

Pierre Claverie n'a pu remplacer le sieur Estèbe au Conseil Souverain ni en 1755 ni en 1756 pour la bonne raison que ce n'est qu'en 1758 que Estèbe résigna sa charge de conseiller.

D'après Mgr Tanguay lui-même Claverie mourut à Montréal le 21 août 1756. Ce qui a fait croire à Mgr Tanguay que Claverie a été membre du Conseil Souverain c'est son titre de Conseiller du Roi. Conseiller au Conseil Souverain et Conseiller du Roi n'était pas du tout la même chose.

THE MANUFACTURERS LIFE Ins. Company

COMPAGNIE ASSUJETTIE AU CONTROLE DE L'ÉTAT

TRENTIEME ANNEE 31 Décembre 1916.

Principaux extraits du Compte-Rendu

	1915	1916
Recettes des primes	\$ 3,252,237.44	\$ 3,337,598.00
" " placements, intérêts, loyers, etc	1,155,526.00	1,286,043.00
" " totales	4,387,763.76	4,659,641.00
Sommes payées aux assurées ou mises en réserve pour eux	3,275,526.83	3,789,486.00
Réserves statutaires	17,337,011.00	18,659,352.00
Surplus net	2,254,655.10	2,527,835.00
Actif	20,744,678.34	22,694,435.00
Assurances en cours	83,746,172.00	89,118,359.00

Afin de démontrer les méthodes de la compagnie, en préparant le Bilan, nous devons dire que si la compagnie n'eût pas créé une réserve spéciale pour contingences, et se fut conformée strictement aux exigences du Gouvernement concernant les réserves, le surplus accumulé serait de \$3,426,963.00.

Il y a peu de compagnie dans cette position, et la Manufacturers Life peut être fière de son record.

La proportion de l'actif au passif est de \$121.62, c'est-à-dire que la compagnie possède \$121.62 pour rencontrer chaque \$100.00 qu'elle doit.

Siège Social - TORONTO Ont.

Angle des rues King & Yonge.

Succursale à Québec,

J. T. LACHANCE, DIRECTEUR

EDIFICE DOMINION,

126 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC

Demandez un exemplaire du Compte-Rendu.